

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil municipal se sont réunis à Clisson, à la salle du Cercle Olivier de Clisson, en séance publique, sous la présidence de **Madame Laurence Luneau, 1^{ère} adjointe**.

Étaient présents :

Mme Laurence Luneau, M. Christian Peulvey, Mme Véronique Jousset, M. Benoît Payen, Mme Marie-Gabrielle Carré, M. Philippe Bretaudeau, Mme Anne Leroy, M. Bernard Bellanger, M. Dominique Poilane, Mme Blandine Elain, M. Laurent Maldelar, M. Jean-Pierre Landreau, M. Christophe Butruille, Mme Christelle Amiaud, Mme Patricia Mary, Mme Sonia Sanchez, Mme Séverine Blanloeil, M. Thomas Hay, Mme Lamia Bacher, Mme Marie-Claude Bailliard, Mme Marie-Noëlle Guittet, M. Yves Mignotte, M. Franck Nicolon, Mme Françoise Clénet.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents excusés :

M. Xavier Bonnet (procuration à Mme Laurence Luneau), M. Cyrille Paquereau (procuration à M. Laurent Maldelar), Mme Alexia Pirois (procuration à Mme Véronique Jousset), M. Eric Betschart (procuration à Mme Marie-Noëlle Guittet), Mme Gaëlle Romi (procuration à M. Yves Mignotte).

La première adjointe ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire.

Secrétaire de séance : M. Thomas Hay.

Date de la convocation : 27 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 29	Présents : 24	Excusés : 5	Absents : 0	Votants : 29
------------------------------------	---------------	-------------	-------------	--------------

ADMINISTRATION GENERALE

FINANCES

Emprunts, subventions, dotations

- ♦ **Tivoli – création d'une toiture – demande de subvention au titre de la DETR – année 2023**

Madame la première adjointe rappelle que,

Le Tivoli est un ancien théâtre, devenu par la suite un cinéma, dont la construction date de 1905 dans le style architectural italianisant clissonnais.

En 2008, ce bâtiment a fait l'objet d'un incendie. Il apparaît nécessaire aujourd'hui de procéder à des travaux de mise en sécurité en vue de préserver ce bâtiment dont les particularités architecturales ont été relevées dans le cadre de l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (A.V.A.P.) mise en œuvre sur le territoire communal.

En 2021, un dossier a été déposé au titre de la sécurisation des murs.

En avril 2022, un partenariat a été établi avec l'association « Sauvons le Tivoli » ; le besoin en matière de travaux a été redéfini. Il a alors été décidé d'envisager la préservation du bâtiment par la mise en place d'un toit.

Les travaux de mise en sécurité à programmer à court terme se décomposent comme suit :

- ✓ Mise en sécurité des accès,
- ✓ Nettoyage du site,

- ✓ Mise en place d'une toiture principale et réparation des toitures annexes.

Le plan de financement s'établirait ainsi :

OPERATION		DEPENSES (HT)	RECETTES
Tivoli – réhabilitation et création de toitures		442 000,00 €	
DETR 2023	35 %		154 700,00 €
Part communale	65 %		287 300,00 €
TOTAL	100 %	442 000,00 €	442 000,00 €

Après avoir entendu cet exposé,

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'étude diagnostique de réhabilitation du Tivoli réalisé après l'incendie de 2008,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 14 novembre 2019 adoptant un programme de travaux de mise en sécurité du Tivoli,

VU l'arrêté préfectoral en date du 29 juin 2021 portant attribution d'une subvention d'un montant de 80 000 € au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local pour les travaux de réhabilitation – mise en sécurité de l'ancien théâtre « Le Tivoli » (façades),

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2022 approuvant la convention de partenariat avec l'association 'Sauvons le Tivoli',

VU l'avis de la commission 'Finances, administration générale, développement économique et prospective territoriale', réunie le 26 janvier 2023,

VU le dossier présenté,

**Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,**

AUTORISE Madame la première adjointe (ou Monsieur le Maire) à solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), année 2023, auprès de l'Etat et de toute autre instance susceptible d'apporter un concours financier aux travaux de réhabilitation et de création de toitures de l'ancien théâtre « Le Tivoli »,

MANDATE Madame la première adjointe (ou Monsieur le Maire) à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente délibération,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Thomas Hay
Secrétaire de séance



Laurence Luneau
Première adjointe



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de :

- sa télétransmission en Préfecture de Nantes le

09 FEV. 2023

- son affichage le

10 FEV. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Accusé de réception en préfecture
044-214400434-20230202-DEL-230203-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023